

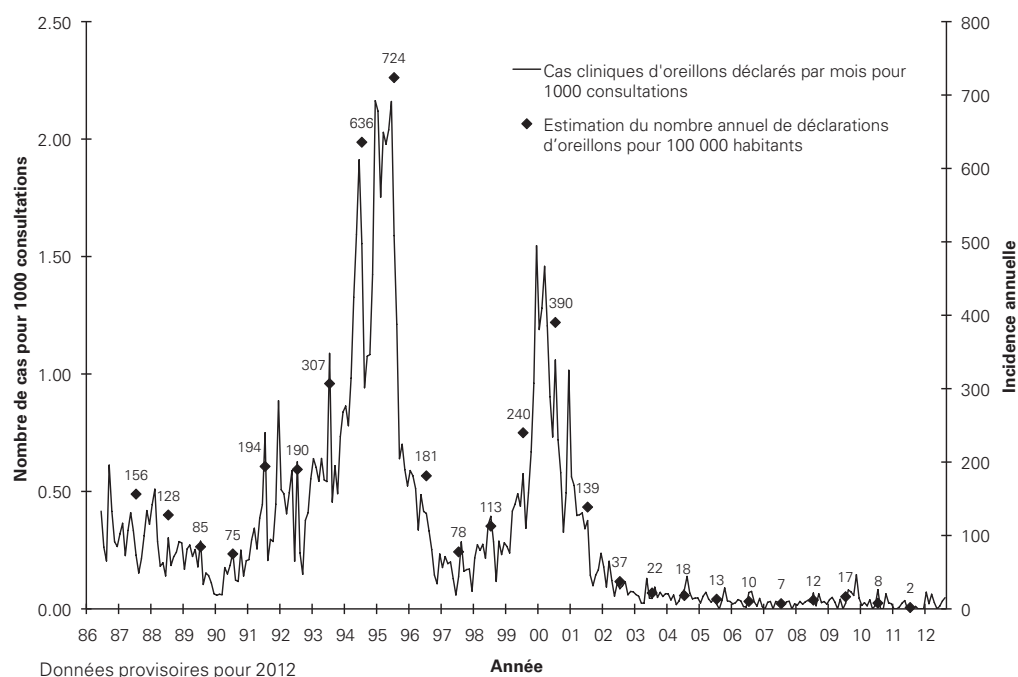
Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 28.9.2012 et incidence par 1000 consultations (N/10³)

Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	36		37		38		39		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Influenza	8	0.6	21	1.5	14	1.1	14	1.4	14.3	1.1
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Otite moyenne	39	2.9	28	2.1	44	3.3	17	1.7	32	2.5
Pneumonie	4	0.3	13	1	24	1.8	13	1.3	13.5	1.1
Coqueluche	3	0.2	6	0.4	4	0.3	2	0.2	3.8	0.3
Médecins déclarants	151		147		144		117		139.8	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986–août 2012
Les oreillons



Depuis la mise en place du système de surveillance Sentinella en 1986, deux importantes épidémies d'oreillons ont été enregistrées en Suisse, en 1994–95 et en 1999–2000. A partir des déclarations des médecins Sentinella, le nombre de cas d'oreillons était estimé à environ 50 000 en 1995 et à 45 000 en

1999–2000. Depuis lors, le nombre de cas d'oreillons examinés dans un cabinet médical s'inscrit nettement à la baisse. En 2010, le nombre de cas s'élevait encore à 610, pour une incidence de 8/100 000. Avec une estimation de 140 cas correspondant à une incidence de 2 cas pour 100 000 habitants, il a atteint en

2011 le plus bas niveau jamais enregistré par Sentinella.

En 2011, 7 cas d'oreillons ont été rapportés par des médecins déclarant régulièrement (contre 29 en 2009 et 16 en 2010). Un cas a été écarté en raison d'une double sérologie négative. Un résultat de laboratoire interprétable était disponible

pour 4 des 6 cas retenus, dont aucun n'était positif, contre en moyenne 8 % de cas positifs sur les 75 % de cas testés durant les 3 années précédentes. De plus, la définition clinique de cas n'était pas remplie pour 4 des 6 cas (durée de la tuméfaction inférieure à 2 jours ou inconnue). En outre, les 2 cas cliniques sont douteux (anamnèse antérieure d'oreillons pour l'un et triple vaccination contre les oreillons pour l'autre), et aucun cas d'oreillons déclaré n'était en lien épidémiologique connu avec un autre cas. Comme attendu en dehors des épidémies, la plupart, voire la totalité en 2011, des suspicions d'oreillons rapportées n'étaient donc probablement pas dues au virus ourlien.

De janvier à août 2012, 15 cas ont été déclarés (données provisoires), contre seulement 5 pour la même période de l'année précédente. Cette forte augmentation est cependant à relativiser car 12 des 13 cas testés au laboratoire en 2012 étaient négatifs.

Selon l'enquête nationale menée en 2005–07, la couverture vaccinale s'inscrivait à la hausse pour les oreillons par rapport aux années précédentes, passant à 86 % pour au moins une dose à 2 ans et atteignant 70 % à 75 % pour la seconde dose, selon l'âge. Cette tendance à l'augmentation de la couverture vaccinale s'est confirmée pour la période 2008–10 (91 % pour au moins une dose à 2 ans et de 82 % à 84 % pour la seconde dose, selon l'âge). ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06

L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calendrier du plan de vaccination :

- première dose ROR à 12 mois ;
- deuxième dose entre 15 et 24 mois, au plus tôt 1 mois après la première dose.

Une vaccination ROR manquante peut être rattrapée à tout âge. Pour les adultes nés après 1963 non vaccinés ou qui n'ont pas fait la maladie précédemment, la vaccination est également recommandée, en particulier pour :

- le personnel de santé ;
- les personnes ayant une activité professionnelle en contact avec des enfants.